

1628_041.jpg

Le Mercure François.

41

Peu de temps apres arriuerent à Montauban les sieurs de Sainte-Foy, de Chastillon, (auquel estoit reseruee la Lieutenance de S. Michel) & plusieurs autres factieux, chercheurs de fortune.

Arrivee à Montauban des sieurs de Sainte-Foy & de Chastillon.

Le Baron d'Islande se croyant desobligé, & ne pouuant digerer qu'on touchast à l'autorité qu'il croyoit luy estre acquise par les provisions qu'il auoit en main, attendoit l'ordre du sieur de Rohan pour son affermissement, ou congé pour se retirer près de luy. D'autre part, le sieur de S. Michel estoit tousiours en esmoy, de ce que le Baron d'Islande s'estoit mis en devoir de l'appeller, quoy qu'il n'y eust eu que de simples paroles, & quelques gourmandes : mais en fin le tout se dissipa, & moyenna-on leur accord.

Accord du sieur de S. Michel & du Baron d'Islande.

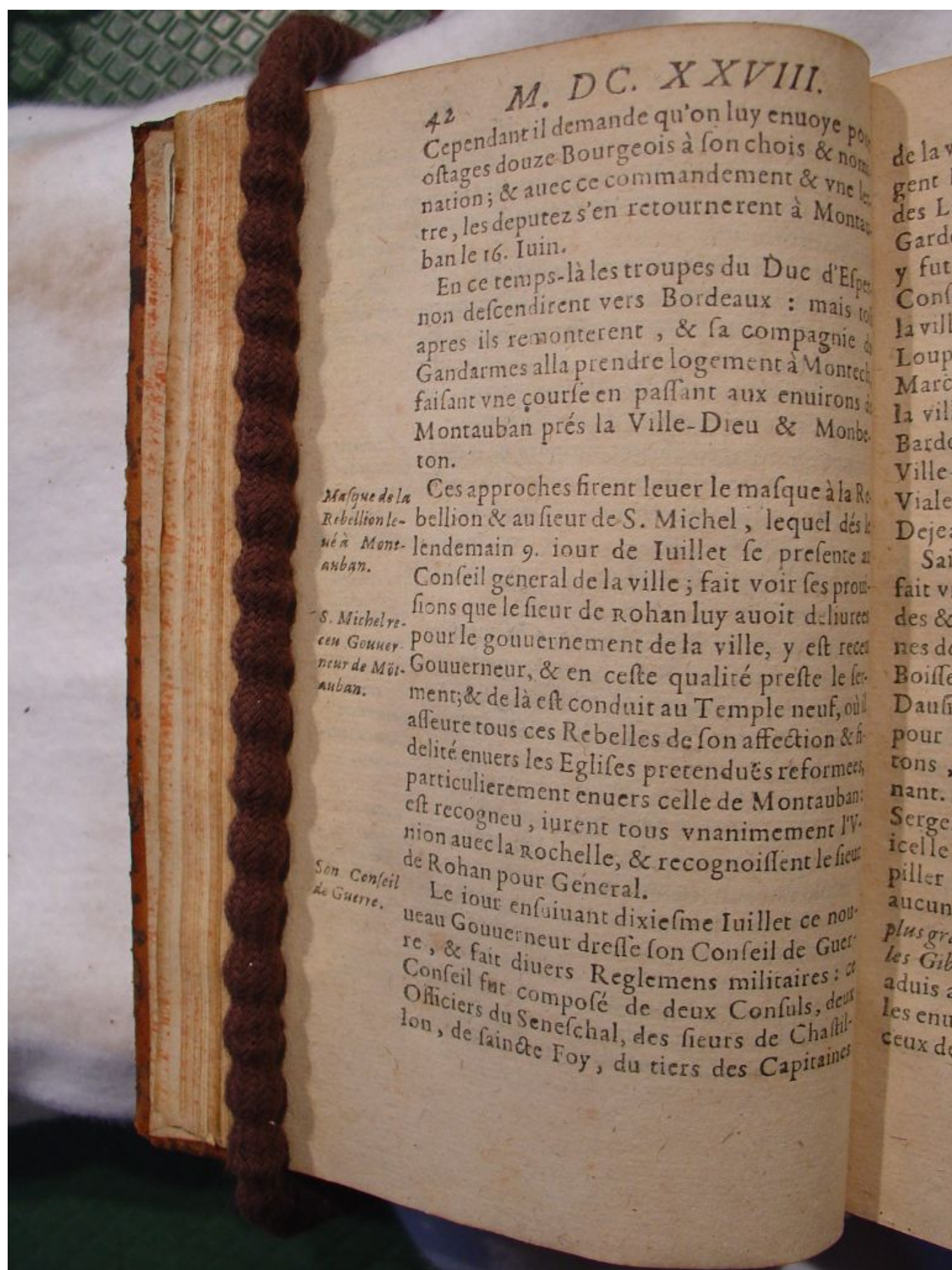
Là-dessus on ne iure plus dans Montauban que par le sieur de Rohan : on ne parle plus que de piller, brusler, & massacrer ; & faut que les seruiteurs du Roy & les pacifiques minuent leur retraite.

Coniuration contre le seruice du Roy & contre ses seruiteurs dans Montauban.

Le Duc d'Espéron estant aduertie de tout ce desordre, vient à Moissac, pour essayer d'y mettre quelque remede. Loupiac troisiésme Consul, Bardon Conseiller, Ricupeyrous Advocat, Arbusi Bourgeois, sont deputez vers luy : ausquels il fait plusieurs reproches, de ce qu'ils auoient tant receu d'estrangers en leur ville, supporté le Baron d'Islande, Saignac, & S. Michel : & leur enjoint d'enuoyer vers le Roy pour faire les protestations d'obeissance :

Le Duc d'Espéron s'en approche pour y donner ordre.

1628_042.jpg



1628_043.jpg

Le Mercure François.

43

de la ville, & du Regiment par tour, du Sergeant Major, Nouaillan, Berault, des sieurs des Lanes & de Bergues, du Capitaine des Gardes, du Preuost: & quelques temps apres y fut joint l'un des Sindics, avec deux du Conseil de la Direction. Pour les Consuls de la ville, il y eut, Natalis Aduocat, Garrison & Loupiac Bourgeois, Tieys Notaire, Coronel Marchand, & vn Paysan. Les Capitaines de la ville au nombre de cinq estoient, France, Bardon, Durban, Ferrieres, Constans: de Ville-nouvelle, Oliuery: de Ville-Bourbon, Violettes. Et pour Sindics Brassard, Cruuel, Dejean.

Consuls & Capitaines de la ville par luy establis.

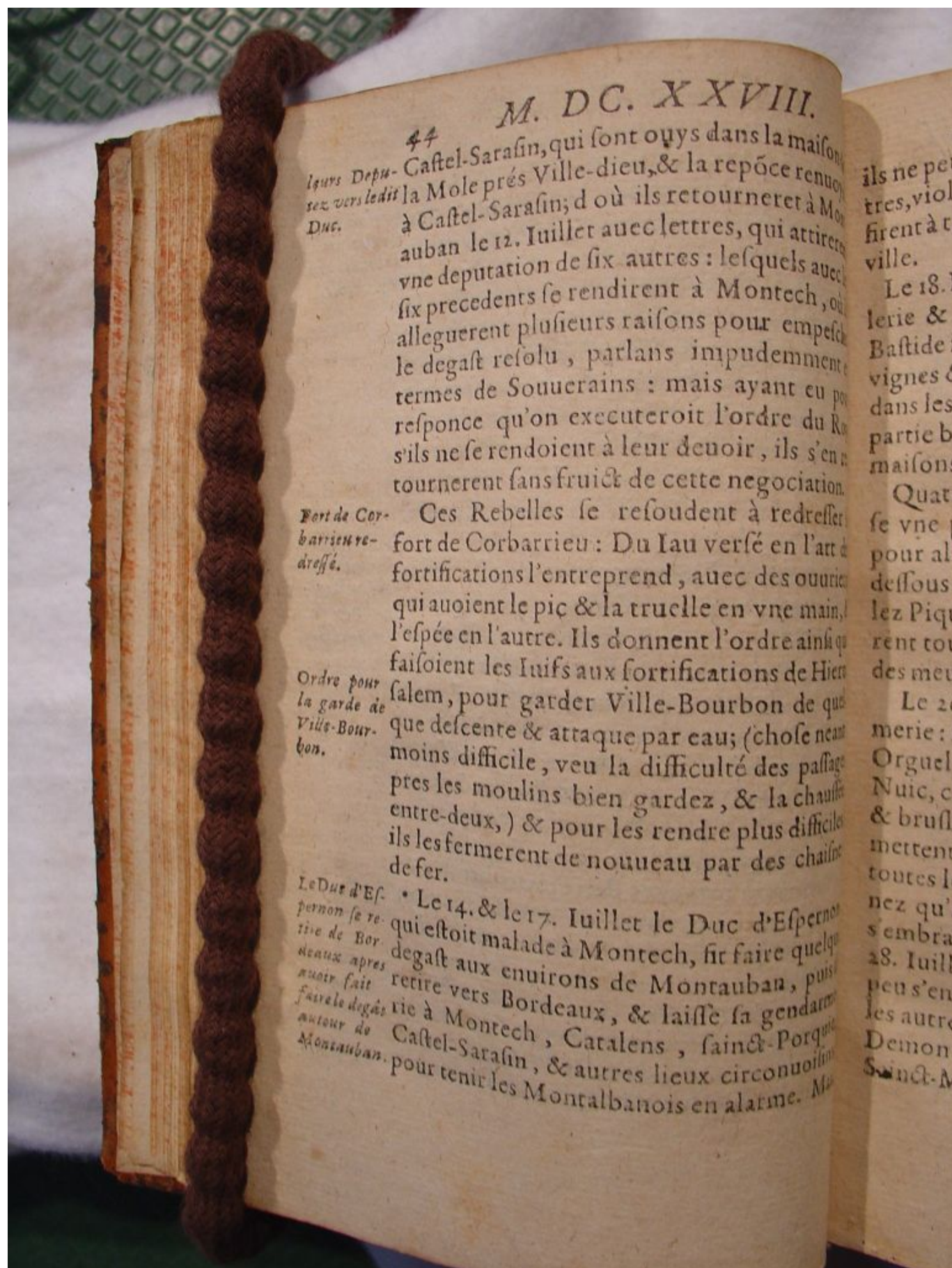
Sainct-Michel Gouverneur des Rebelles fait vn Regiment, vne Compagnie des Gardes & Mousquetons: il choisit pour Capitaines de ce Regiment, la Peirere, Moncau, la Boisse, Segeuille, de Viau, Ruffio, Fetrié, Daufin, Marmonié, Lauriac, la Bastide: Et pour commander ses Gardes & Mousquetons, Montet Capitaine, & Delrot Lieutenant. Le Capitaine Durant est encor esleu Sergeant Major de la ville. Il ne se parle dans icelle que de menaces de ruiner, brusler & piller, seule esperance de ces desesperes: aucuns desquels disoient ordinairement: *Les plus grands maux qui nous peuuent arriner, sont les Gibets & l'Enfer.* On donne aussi-tost auis au Duc d'Espéron de cette reuolte, qui les enuoye menacer de faire le degast: mais ceux de la ville luy renuoyent six Deputez à e

Disposition de son Regiment & de ses Gardes.

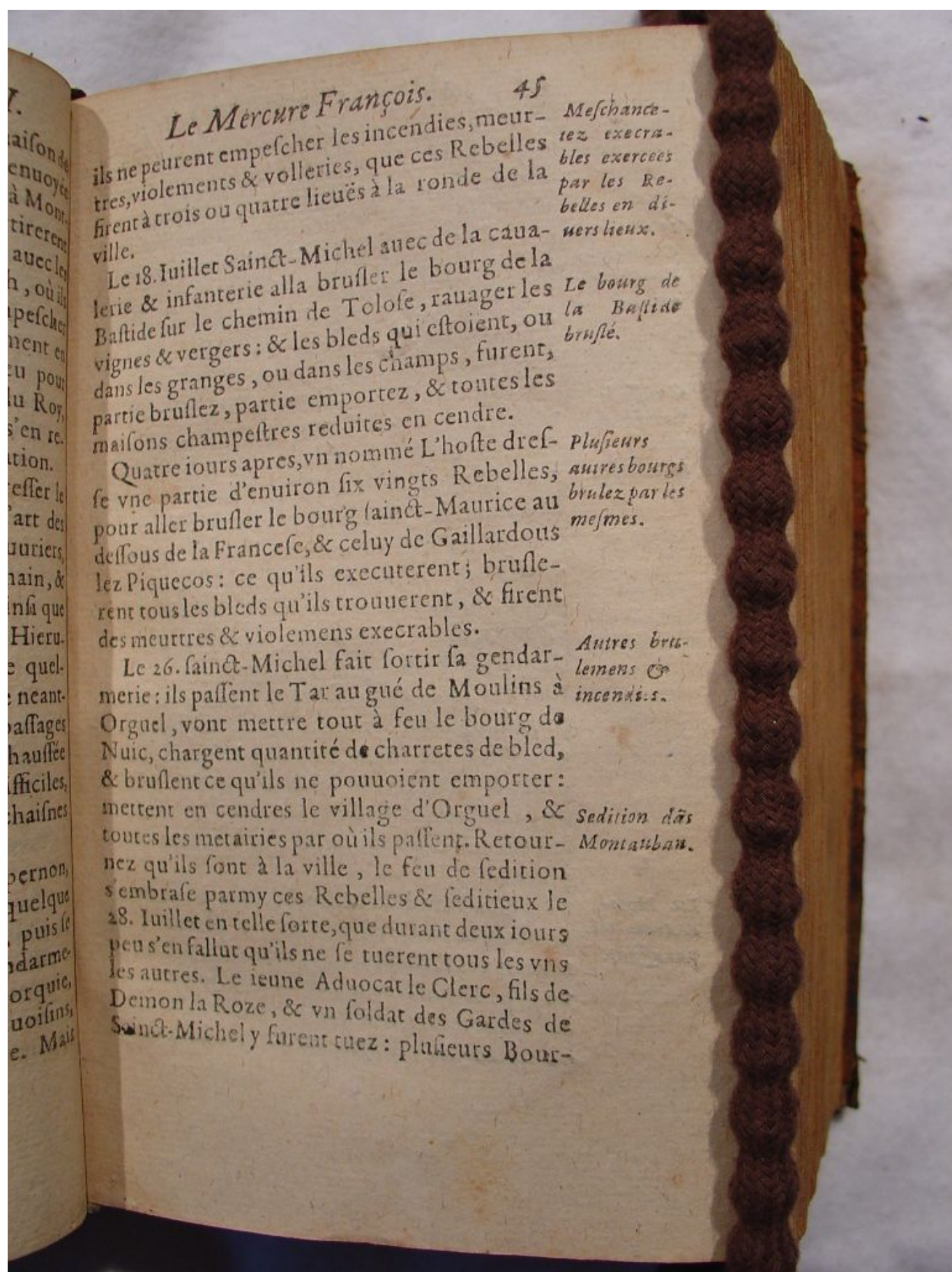
Etrange resolution.

Le Duc d'Espéron les menace de faire faire le degast:

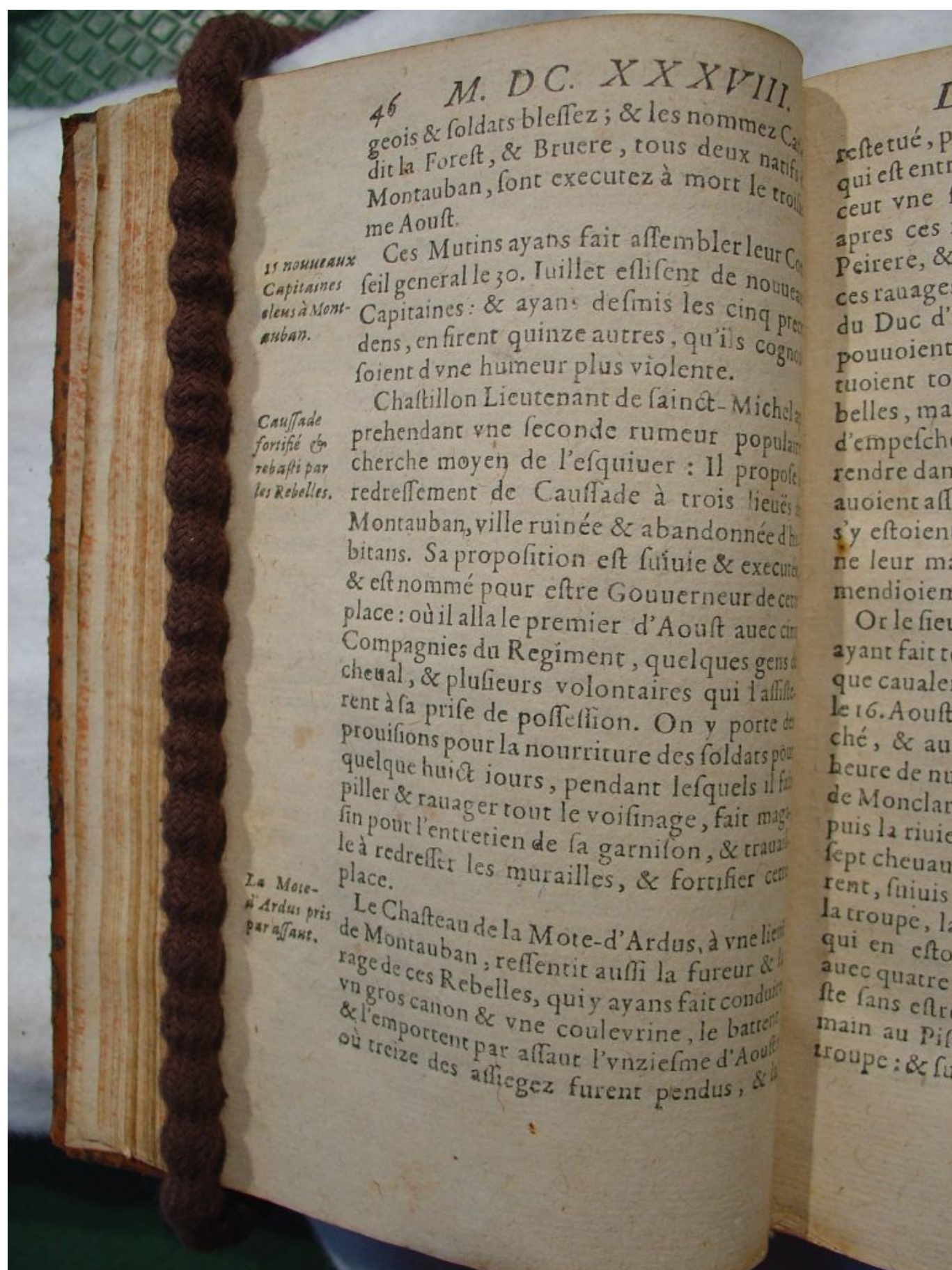
1628_044.jpg



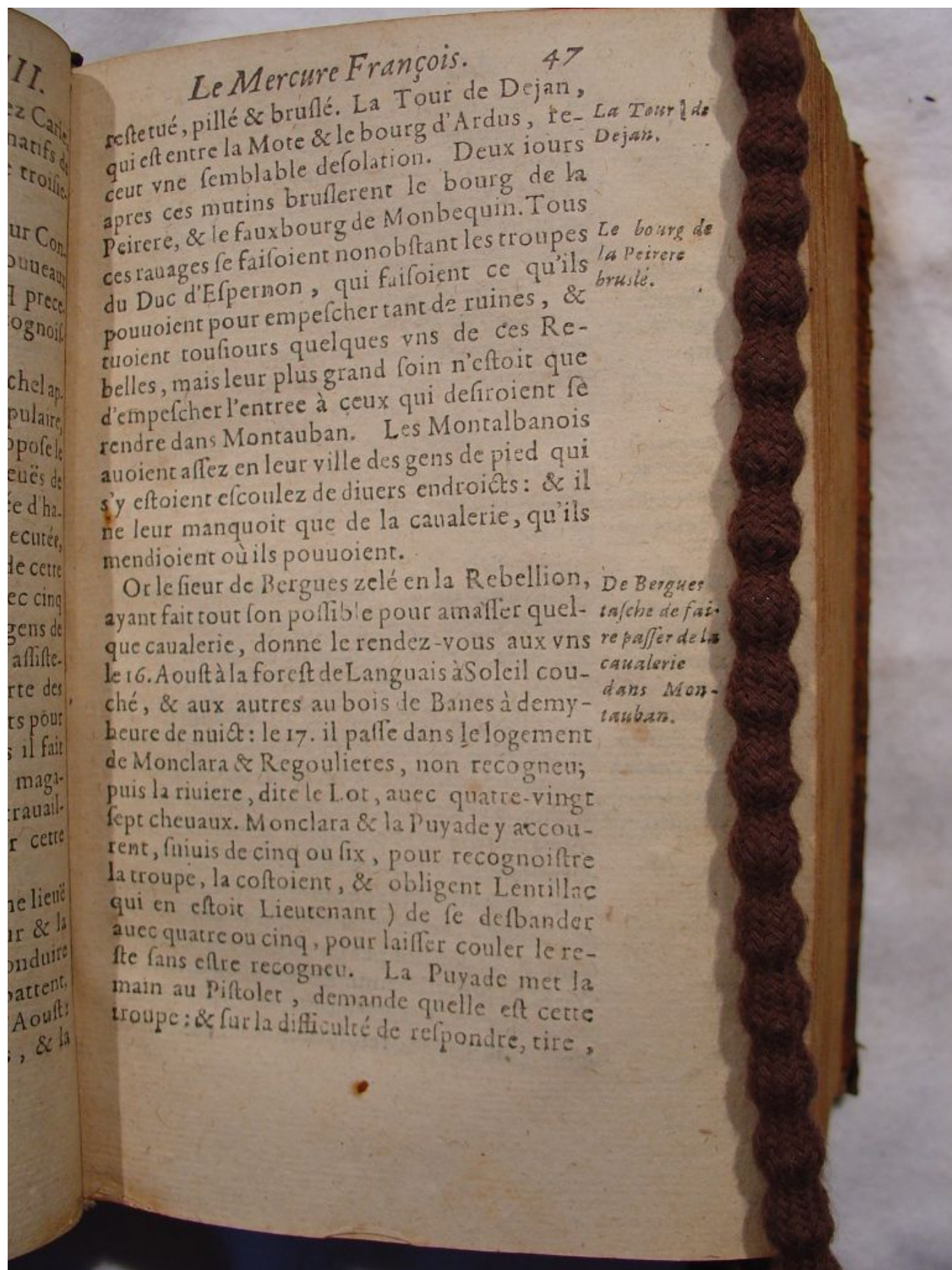
1628_045.jpg



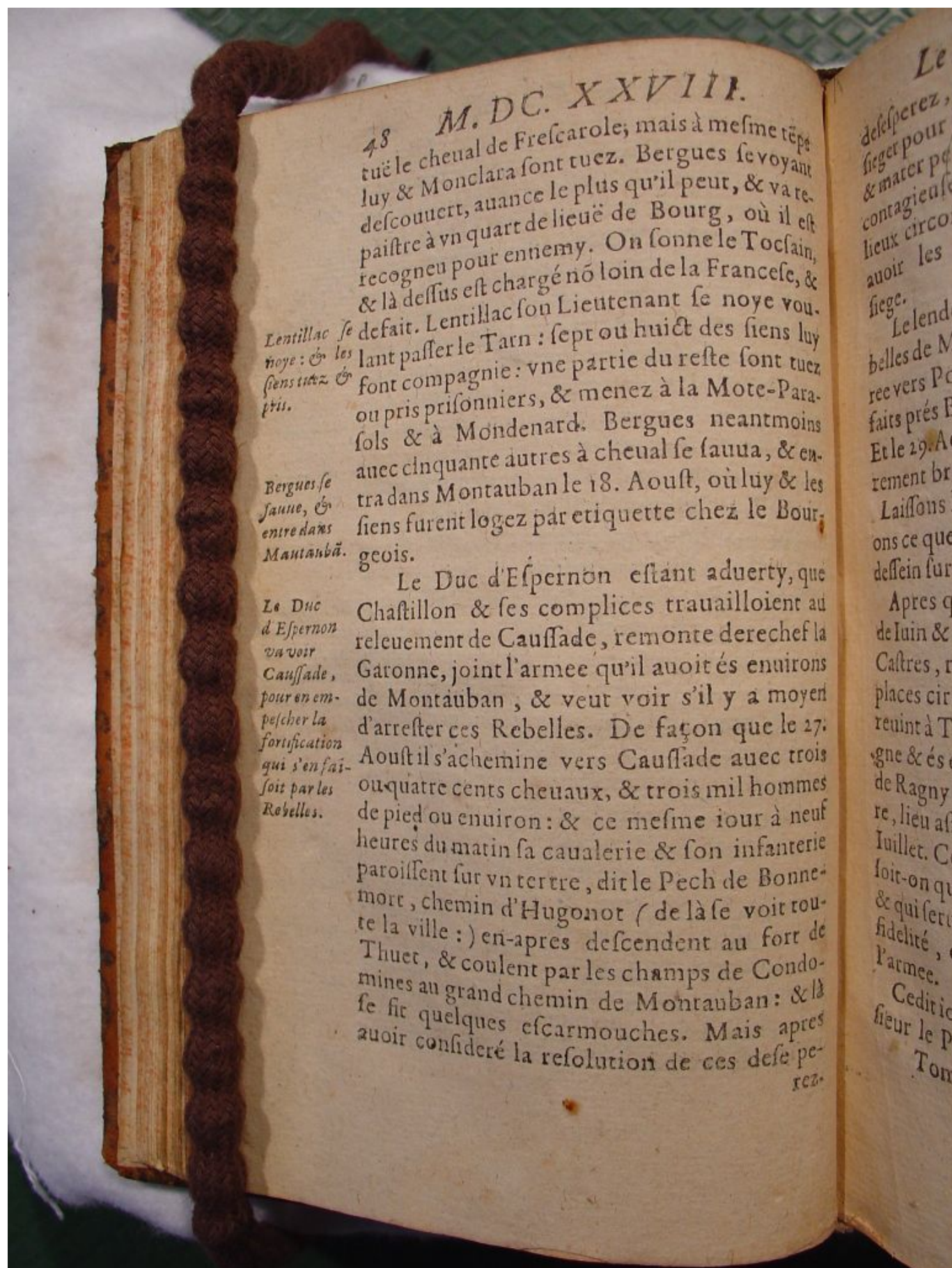
1628_046.jpg



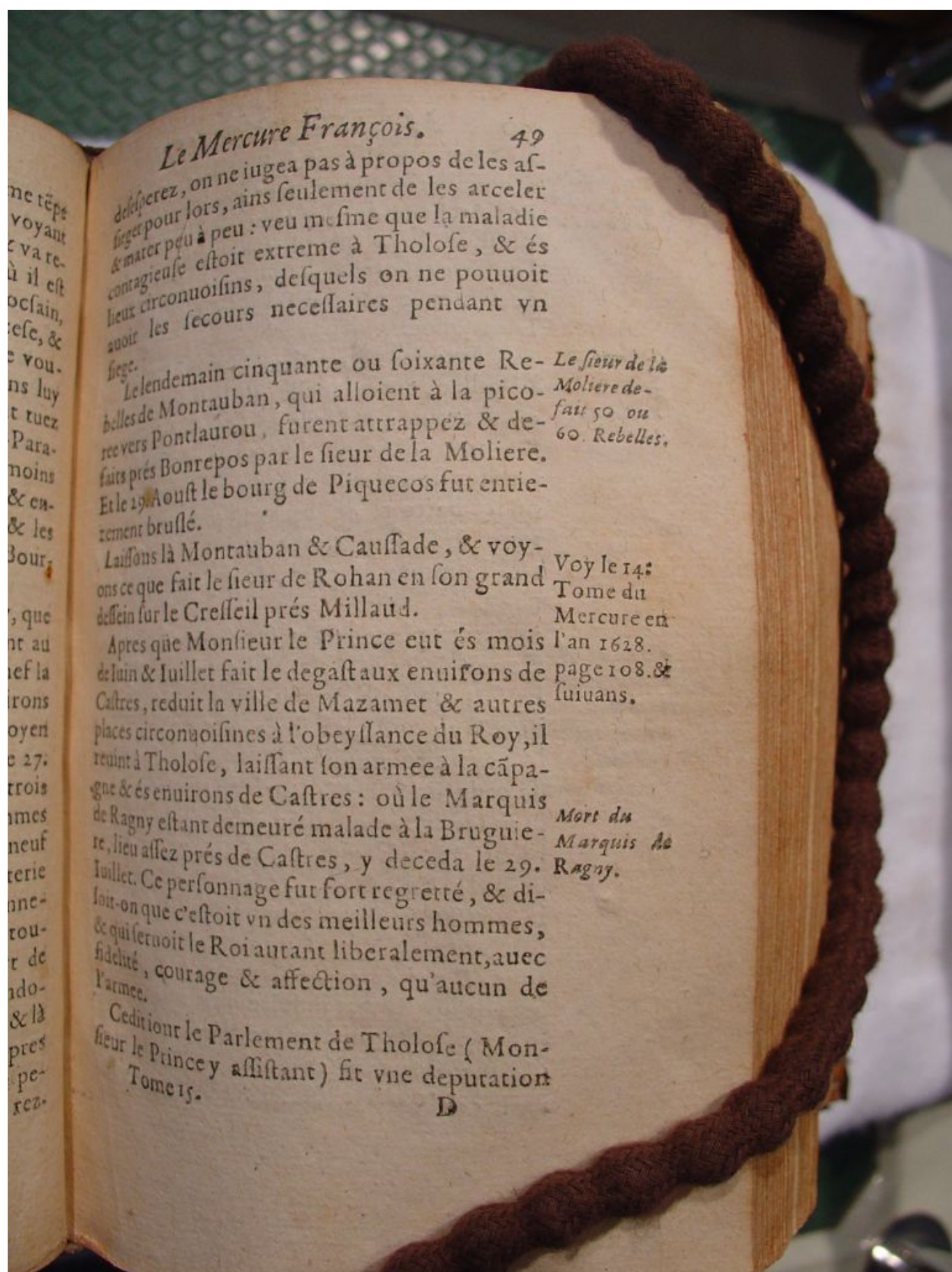
1628_047.jpg



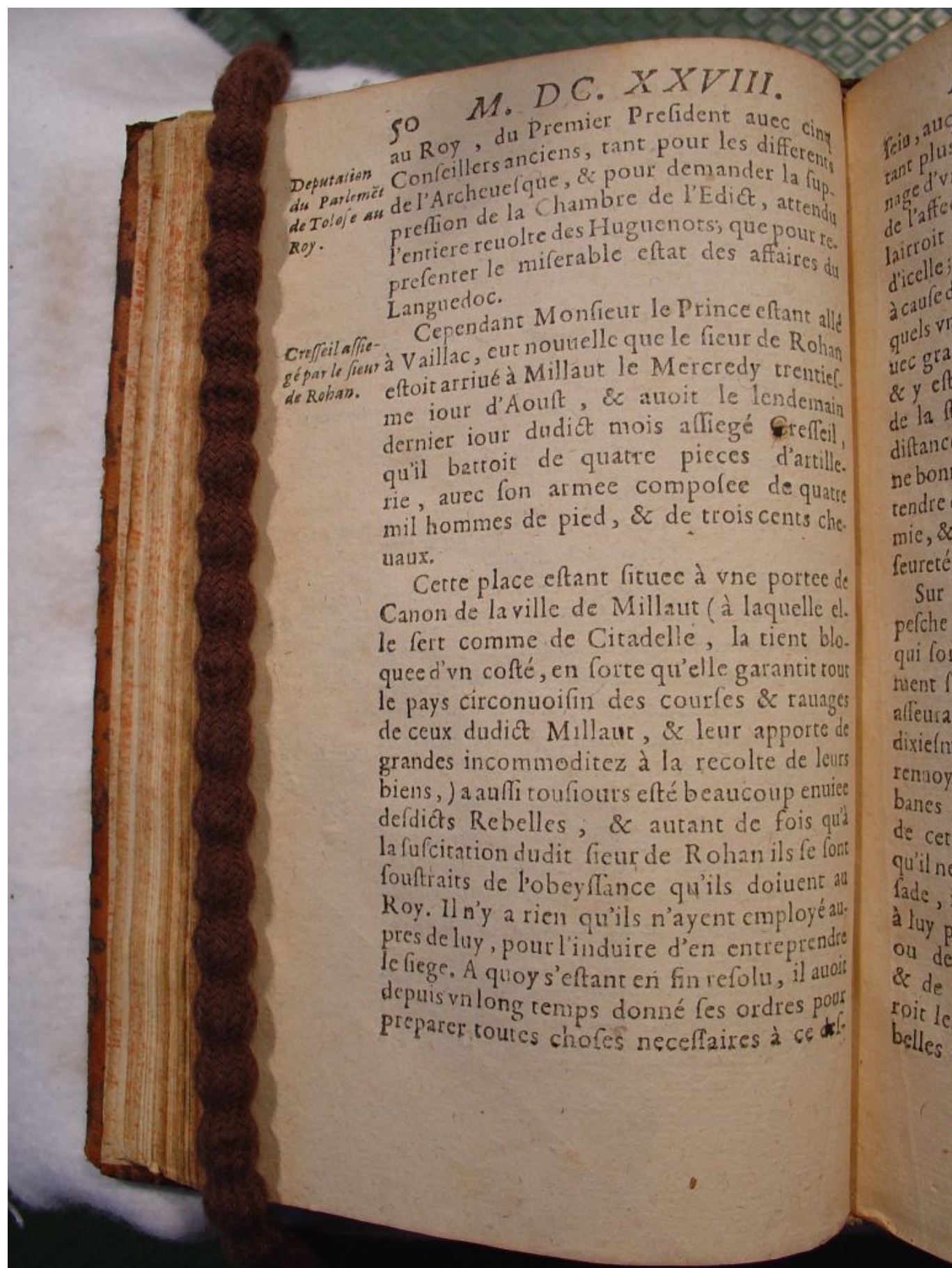
1628_048.jpg



1628_049.jpg



1628_050.jpg



50 M. DC. XXVIII.
 au Roy, du Premier President avec cinq
 Conseillers anciens, tant pour les differents
 de l'Archeuesque, & pour demander la sup-
 pression de la Chambre de l'Edict, attendu
 l'entiere reuolte des Huguenots; que pour re-
 presenter le miserable estat des affaires du
 Languedoc.

*Deputation
du Parlement
de Tolose au
Roy.*
 Cependant Monsieur le Prince estant allé
 à Vaillac, eut nouvelle que le sieur de Rohan
 estoit arriué à Millaut le Mercredy trenties-
 me iour d'Aoust, & auoit le lendemain
 dernier iour dudit mois assié- *Cressail*,
 qu'il battoit de quatre pieces d'artille-
 rie, avec son armee composee de quatre
 mil hommes de pied, & de trois cents che-
 uaux.

Cette place estant situee à vne portee de
 Canon de la ville de Millaut (à laquelle el-
 le sert comme de Citadelle, la tient blo-
 quee d'un costé, en sorte qu'elle garantit tout
 le pays circonuoisin des courses & rauages
 de ceux dudit Millaut, & leur apporte de
 grandes incommoditez à la recolte de leurs
 biens,) a aussi tousiours esté beaucoup enuiee
 desdicts Rebelles; & autant de fois qu'à
 la suscitation dudit sieur de Rohan ils se sont
 soustraits de l'obeyssance qu'ils doiuent au
 Roy. Il n'y a rien qu'ils n'ayent employé au-
 pres de luy, pour l'induire d'en entreprendre
 le siege. A quoy s'estant en fin resolu, il auoit
 depuis vn long temps donné ses ordres pour
 preparer toutes choses necessaires à ce des-

seia, aug
 tant plus
 nage d'un
 de l'affec
 laitroit
 d'icelle;
 à cause d
 quels vn
 uec gran
 & y est
 de la st
 distance
 ne bonn
 tendre d
 mie, &
 seureté.

Sur
 pesche
 qui son
 ruent se
 assurem
 dixiesm
 rennoy
 banes
 de cert
 qu'il ne
 fade, i
 à luy p
 ou de
 & de
 roit les
 belles

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan